

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 18 Juin 2002

Compte-rendu des décisions

Page 1

Bilan financier des Législatives 2002

Sur rapport d'Aline Archimbaud, Trésorière nationale (ci-joint), le Conseil national interrégional, réuni à Paris le 18 juin 2002, donne son accord sans qu'il soit besoin de passer au vote sur les propositions du Collège Exécutif, sous réserves du vote des motions ci-dessous.

Décision Cnir-02-059

Motion 1 d'Yves Contassot

Pour la solidarité vis-à-vis des candidat-e-s n'ayant pas obtenu 5 % aux élections législatives, il sera tenu compte, de façon inversement proportionnelle, du montant des cotisations décidées au niveau régional.

Pour : 12

Contre : beaucoup

Abst. : quelques-unes.

Rejeté.

Décision Cnir-02-060

Motion 2 d'Yves Contassot

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 18 juin 2002, appelle au versement volontaire d'une "treizième mois" de cotisation pour les militants, et d'un "treizième mois" de reversement du au titre des indemnités pour les élu-e-s.

Pour : beaucoup

Contre : très peu

Adopté.

Décision Cnir-02-061

Motion 3 d'Yves Contassot

Le lancement de la souscription est subordonné à la publication des indemnités de chaque membre du CE et des compléments de revenus touchés par des membres du CE qui en ont bénéficié lors de la campagne.

Pour : beaucoup

Contre : 5

Abstentions : 1

Adopté.

Législature 2002 - 2007

Rapport d'Yves Cochet :

Les possibilités ouvertes pour la constitution d'un groupe politique sont les suivantes :

- non-inscription dans aucun groupe ;
- Constitution d'un sous-groupe technique à l'intérieur du Groupe constitué par les élus communistes (ce dernier étant résolu à la constitution d'un groupe politique autonome, mais ouverte à l'accueil des députés Verts pour former un sous-groupe technique, politiquement autonome).
- Recherche d'une alliance Verts – PRG – Divers Gauche (certains députés, en particulier dans les DOM-TOM, élus sous étiquette d'apparement PS sont contactés) afin d'atteindre la barre des 20 élus pour la constitution d'un groupe, hypothèse actuellement privilégiée ;
- Demande de réforme du règlement de l'Assemblée afin de faire baisser la barre de 20 députés à 15.

Sur ce dernier point, Yves Cochet estime qu'il s'agit d'une décision politique qui doit faire l'objet de l'accord du Cnir.

Décision Cnir-02-062

Motion d'Yves Cochet

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 18 juin 2002, se déclare favorable à une démarche auprès de la majorité parlementaire de l'Assemblée nationale pour tenter d'abaisser de 20 à 15 le seuil de formation d'un groupe, comme au Sénat.

Le Cnir confie cette démarche aux trois députés Verts (Martine Billard, Noël Mamère, Yves Cochet) ainsi qu'à la Secrétaire nationale.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 3

Adopté.

Motions diverses

Décision Cnir-02-063

Motion de soutien à José Bové.

Aujourd'hui, le 1^{er} acte social du gouvernement Raffarin, c'est la répression syndicale à travers l'incarcération de José Bové à la prison de Montpellier ce mercredi à 8 h.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 18 juin 2002, dénonce cet acte contre le porte-parole de la Confédération paysanne, et renouvelle à José Bové et à celle-ci toute la solidarité des Verts. Il appelle les Verts et l'ensemble de nos concitoyens soucieux de lutter contre la répression syndicale à participer aux actions de ce mercredi à Montpellier.

Pour : unanimité.

Adopté.

Décision Cnir-02-064

Motion d'urgence N°1

Les Verts rappellent à leurs élus qu'ils se sont honorés, dans les campagnes successives, de n'avoir jamais participé aux dérives qui ont sali d'autres partis (détournement de fonds, financements occultes, gestion de fait, trafic d'influence... Et autres réjouissances qui éloignent les électeurs des urnes, et rompent la confiance).

Ils recommandent donc à leurs nouveaux (et anciens) élus et élus, la plus grande rigueur en la matière.

Pour : beaucoup

Contre : 3

Abst. : 6

Adopté.

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 18 Juin 2002
Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-02-065

Motion d'urgence N°2

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 18 juin 2002,

Considérant que les groupes locaux n'ont pas d'existence statutaire, que les fonctions de leurs secrétaires ne sont donc pas définies par les statuts nationaux et sont très variables d'un groupe à l'autre ;

Considérant qu'il est de ce fait impossible de donner aux secrétaires de groupe une formation pour des fonctions qui relèvent de la décision de chaque groupe local et qu'en tout état de cause leur élection ne leur a pas donné mandat pour représenter leur groupe au niveau national ;

Considérant que les Verts sont un parti fédéral et que les groupes locaux ne sont pas sous la responsabilité directe du secrétariat national mais sont des instances de démocratie participative à la vie des départements et régions dont ils dépendent ;

Considérant qu'une éventuelle formation des responsables, élus pour une année, relève donc des départements et régions ;

Considérant que la raison indique que toute réorganisation du mouvement doit être effectuée après étude et débat du rapport de l'audit participatif ;

Considérant qu'un tel débat ne pourra au mieux avoir lieu qu'aux Journées d'été et que des éléments de réflexion substantiels seront prêts pour la prochaine AG fédérale ;

Considérant que l'état des finances des Verts, aggravés par les résultats des législatives, oblige à les mobiliser pour des besoins plus urgents que l'organisation d'une réunion sans objet statutaire, qui ne répond à aucune nécessité politique, et n'aurait aucune habilitation décisionnaire ;

Annule les crédits prévus pour cette réunion et décide de les consacrer à l'organisation de l'AG de la fin de l'année sur deux jours de manière à ce qu'elle ait un temps convenable pour débattre de l'état et de la stratégie politique du mouvement.

Pour : 18

Contre : 16

Abst. : 4

Rejeté.